

COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2025

PREAVIS MUNICIPAL No 07/2026

Date de la commission : lundi 1^{er} juin 2026 à 18h30
Salle du Conseil communal – Rue du They 1

Table des matières

Date de la commission : lundi 1^{er} juin 2026 à 18h30	1
1. Conseil communal	7
1.1 Organisation du Conseil communal.....	7
Commissions permanentes	7
Commission communale	8
Commissions intercommunales (Situation au 31 décembre 2025)	8
1.2 Sommaire des séances.....	8
Première séance : 10 mars 2025	8
Deuxième séance : 5 mai 2025	9
Troisième séance : 16 juin 2025	9
Quatrième séance : 29 septembre 2025	9
Cinquième séance : 3 novembre 2025	10
Sixième séance : 8 décembre 2025	10
2. Municipalité	11
2.1 Organisation de la Municipalité	11
La répartition des dicastères est la suivante :	11
Travaux de l'exécutif	12
Constitution des diverses délégations	12
2.2 Généralités.....	14
Contexte général	14
CSD (Conférence des Syndics du district)	14
CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)	15
Préfecture	15
SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera	15
UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages	16
3. Administration générale	16
3.1 Personnel communal.....	16
Effectif du personnel communal	16
Situation des EPT (équivalent plein temps)	17
Apprentis	17
Formation	17
3.2 Greffe municipal	17
Prestations effectuées par le greffe municipal	17
Agence postale	18
Bourse	18
Informatique	18
3.3 Votations et élections.....	19
3.4 Office de la population	20
Statistique des mutations 2025	20
Confessions au 31.12.2025	21
Comparatif des nationalités 2024-2025	21



Permis de séjour	22
Naturalisation	22
4. Finances.....	23
Situation financière	23
Rentrées fiscales	23
Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)	24
Assainissement des eaux usées – Valeurs communales	24
5. Bâtiments et forêts.....	25
5.1 Bâtiments communaux.....	25
Bâtiment multi-générationnel	25
Chalet Le Grenier	25
Chalet des Chasseurs	25
Refuge de Champbabau	25
Kiosque du Port du Clos de Chillon	25
Bâtiment communal – Collège	25
Auberge de Sonchaux	25
Chapelle	25
Autres bâtiments communaux	26
5.2 Cultes – Chapelle.....	26
Fréquentation de la Chapelle	26
Paroisse catholique de Villeneuve-Veytaux	26
5.3 Forêts.....	26
Activités de l'équipe forestière communale	26
Coupes de l'année 2025	26
Projets sylvicoles 2025-2028, préavis No 21/2024	27
Coupes forcées	28
Coupes normales	28
Plantations	28
Soins culturels	28
Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages	28
Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers	29
PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)	30
Châtaigneraie de Champbabau	31
Commission intercommunale de sécurité « avalanches »	31
Récolte des châtaignes 2025	31
Equipe des forêts	31
6. URBANISME – TRAVAUX.....	31
6.1 Police des constructions.....	31
Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête	31
CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques	31
RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)	31
CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux	32
Agglomération Rivelac	32
Plan d'Affectation communal (PACom)	33
Commission de salubrité	33
Commission de l'urbanisme	33
Inspectorat des chantiers	33
6.2 Développement durable.....	34



6.3	Service des travaux.....	34
	Quai	34
	Rive du lac	34
	Entretien des routes	34
	Eclairage public	34
	Végétation sous le viaduc de Chillon	34
	Ancienne place de lavage – Projet de création d’un terrain de padel	34
7.	Transports.....	35
	CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)	35
	Bus du Petit Prince	35
	Transports publics VMCV SA (VMCV)	35
8.	Ecoles – Instruction publique	35
8.1	Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est.....	35
	Bureau communal des écoles (BCE)	35
	Transports scolaires	35
	Devoirs surveillés	35
	Conseillère Ecole-Famille	36
	Service de santé scolaire	36
8.2	CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux)	36
	Rôle du CET	36
	Composition du CET	36
	Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est	37
8.3	APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux.....	37
8.4	REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)	37
8.5	Halte-Jeux « Le Toboggan »	37
8.6	Passeport Vacances	38
9.	Prévoyance et aides sociales	38
	ARAS Riviera (Association Régionale d’Action Sociale Riviera)	38
	ASANTE SANA – Association pour l’aide, les soins à domicile et la prévention de l’Est Vaudois	40
	Service d’aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux)	40
	Entraide montreuusienne	40
	Course des Aînés	40
	Nonagénaires et centenaire	41
	Animations They d’union Veytaux (ancien nom em-V)	41
10.	Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....	43
10.1	Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie.....	43
	Le climat de cette année 2025	43
	Voirie	43
	Travaux courants	43
	Quelques travaux en photos	43
	Espaces verts	44
10.2	Cimetière	45
10.3	Vigne communale	45
10.4	SIGE (Service Intercommunal de Gestion).....	45



11. Sécurité.....	45
11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)	45
11.1.1 Comité de direction	45
11.1.2 Législature (situation au 31.12.2025).....	46
11.1.3 Composition de la Commission de gestion	46
11.2 Police Riviera	47
11.3 SDIS - Bilan des interventions par commune	47
12. Culture – Relations sociétés et associations locales	48
12.1 Culture.....	48
Pro Veytaux	48
Zoom artiste	49
Les Jeudredis – 3 ^{ème} édition	50
Fondation du Château de Chillon	50
Fort de Chillon	50
Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR)	52
12.2 Relations sociétés et associations locales.....	52
Musée de Montreux	52
Fonds culturel Riviera (FCR)	52
Sports – SID	53
13. Economie	53
Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)	53
14. Conclusions.....	54



Rapport de gestion 2025

Préavis No 07/2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1^{er} février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2025.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Organisation du Conseil communal

Bureau du Conseil 2024/2025 (1^{er} semestre)

M. Béat GRAND, Président
M. Hervé CASTIONI, 1^{er} vice-Président
M. Silvano MONTANO, 2^{ème} vice-Président
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2025/2026 (2^{ème} semestre)

Mme Viviane SCHWEIZER RONNERSTROM, Présidente
M. Hervé CASTIONI, 1^{er} vice-Président
M. Silvano MONTANO, 2^{ème} vice-Président
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Guillaume AUGNET, scrutateur suppléant
M. Stéphane THÉLIN, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le vendredi 4 juillet 2025.

Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances,
jusqu'au 30 juin 2025

M. Stéphane THÉLIN, Président-rapporteur
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Cédric IMSAND
Mme Francine JORDAN
M. Gérald GATTO
M. Stephan TEKLITS
M. Pascal RUCH

- Commission de gestion et des finances,
dès le 1^{er} juillet 2025

Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Gérald GATTO
M. Béat GRAND
Mme Philia HERY
Mme Francine JORDAN
M. Pascal RUCH
M. Stephan TEKLITS

Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
Mme Caroline GADEMANN
M. Olivier GASSER
Mme Lydie MAREDA, suppléante
M. Stephan TEKLITS, suppléant

Commissions intercommunales (Situation au 31 décembre 2025)

- SIGE

M. Gérald GATTO
Mme Sonja THÉLIN
M. Jean-Luc PUENZIEUX, suppléant
M. Jérôme DE RHAM, suppléant

- CIEHL

Mme Natalia MARTINO
Mme Caroline GADEMANN
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE, suppléante

- Fonds culturel Riviera

Mme Valérie PASSERA
Mme Francine JORDAN, suppléante

- CITS

M. Béat GRAND
Mme Caroline GADEMANN
M. Stephan TEKLITS

- Association Sécurité Riviera

M. Guillaume AUGNET
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV
M. Pablo VOISARD

- Conseil d'établissements scolaires

Mme Alexandra RAMSER

1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé six fois en 2025 soit :

- Lundi 10 mars 2025 ;
- Lundi 5 mai 2025 ;
- Lundi 16 juin 2025 ;
- Lundi 29 septembre 2025 ;
- Lundi 3 novembre 2025 ;
- Lundi 8 décembre 2025.

Première séance : 10 mars 2025

Réponses aux motions, postulats et interpellations

- a) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Luc Puenzieux déposée le 4 novembre 2024 « Mise en œuvre de places publiques avec bornes de recharge pour véhicules électriques »



Rapport des commissions

- b) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They (préavis No **20/2024**)
- c) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'792'350.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2025-2028 – Entretien des forêts protectrices de la Commune de Veytaux (préavis No **21/2024**)

Deuxième séance : 5 mai 2025

Préavis

- a) relatif au rapport de gestion communal 2024 (préavis n° **01/2025**)
- b) relatif aux comptes communaux 2024 (préavis n° **02/2025**)
- c) relatif aux comptes et à la gestion 2024 de la CIEHL (préavis **No 03/2025**)
- d) relatif aux comptes 2024 du FCR (préavis **No 04/2025**)
- e) relatifs aux comptes 2024 de la CITS (préavis **No 05/2025**)

Troisième séance : 16 juin 2025

Préavis

- a) Relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) (préavis **06/2025**)
- b) Relatif à l'adoption du Règlement concernant la participation aux soins dentaires et orthodontiques (préavis **07/2025**)
- c) Relatif à l'adoption du Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive (préavis **08/2025**)

Rapport des commissions

- a) relatif au rapport de gestion communal 2024 (préavis n° **01/2025**)
- b) relatif aux comptes communaux 2024 (préavis n° **02/2025**)
- c) relatif aux comptes et à la gestion 2024 de la CIEHL (préavis **No 03/2025**)
- d) relatif aux comptes 2024 du FCR (préavis **No 04/2025**)
- e) relatif aux comptes 2024 de la CITS (préavis **05/2025**)

Quatrième séance : 29 septembre 2025

Préavis

- a) relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'313.65 pour couvrir les frais de la construction d'un ascenseur public et la création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (parcelle No 87) (préavis **09/2025**)
- b) relatif au règlement concernant le subventionnement d'un abonnement annuel de transports publics (préavis **10/2025**)
- c) relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (préavis **11/2025**)

Rapports des commissions

- d) relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) (préavis **06/2025**)



- e) relatif à l'adoption du Règlement concernant la participation aux soins dentaires et orthodontiques (préavis **07/2025**)
- f) relatif à l'adoption du Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive (préavis **08/2025**)

Cinquième séance : 3 novembre 2025

Préavis

- a) relatif au budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis **12/2025**)
- b) relatif à l'établissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement (préavis **13/2025**)
- c) relatif au budget communal 2026 (préavis **14/2025**)
- d) relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera (préavis **15/2025**)
- e) relatif à la modification du règlement sur le Fonds pour le développement durable (préavis **16/2025**)
- f) relatif au contre-projet sur la modification du règlement sur le Fonds pour le développement durable (préavis **17/2025**)
- g) relatif à la réfection de la toiture et des façades en bois de l'Auberge de Sonchaux (préavis **18/2025**)

Rapports des commissions

- h) relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'313.65 pour couvrir les frais de la construction d'un ascenseur public et la création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (parcelle No 87) (préavis **09/2025**)
- i) relatif au règlement concernant le subventionnement d'un abonnement annuel de transports publics (préavis **10/2025**)

Sixième séance : 8 décembre 2025

Préavis

- a) relatif au règlement concernant le subventionnement d'un abonnement annuel de transports publics (préavis **19/2025**)
- b) relatif à la réfection du Quai Alfred Chatelanat (préavis **20/2025**)

Rapports des commissions

- a) relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (préavis **11/2025**)
- b) relatif au budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis **12/2025**)
- c) relatif à l'établissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement (préavis **13/2025**)
- d) relatif au budget communal 2026 (préavis **14/2025**)
- e) relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera (préavis **15/2025**)
- f) relatif à la modification du règlement sur le Fonds pour le développement durable (préavis **16/2025**)



- g) relatif au contre-projet sur la modification du règlement sur le Fonds pour le développement durable (préavis **17/2025**)
- h) relatif à la réfection de la toiture et des façades en bois de l'Auberge de Sonchaux (préavis **18/2025**)

2. MUNICIPALITE

2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Ludovic SHERIF
- 2^{ème} vice-Président : M. Igor RINALDI
- Membres : M. Arnaud REY LESCURE
M. Philippe ANDLER
- Secrétaire municipale : Mme Vildane RAMADANI

Puis, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Igor RINALDI
- 2^{ème} vice-Président : M. Arnaud REY LESCURE
- Membres : M. Philippe ANDLER
M. Ludovic SHERIF
- Secrétaire municipale : Mme Vildane RAMADANI

La répartition des dicastères est la suivante :

	<i>Municipal en charge</i>	<i>Municipal remplaçant</i>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines, conciergerie)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages, chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. L. Sherif	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Finances	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler



Gestion des déchets

Association Sécurité Riviera

(Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)

Services industriels (gaz)

Espaces verts (déchets)

Transports (CGN, VMCV, MOB)

Infrastructures (lac, rives, port)

M. Ph. Andler

M. L. Sherif

Travaux (routes et chemins communaux,
éclairage public)

SIGE

Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)

Cultes

Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2025 se sont traduits par 36 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelques 341 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et de leur simplicité de traitement.

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Nbre lettres	341	298	350	265	268	434	432

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 991, soit une moyenne d'environ 27 points par séance.

Constitution des diverses délégations

Titulaires

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale
d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action
Sociale Riviera), Présidente

Fondation Visinand (TMR et CCMV), vice-Présidente du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Musée de Montreux, membre du Comité

Fondation du Château de Chillon

Amis de l'Hôpital Riviera-Chablais, Présidente

Fondation pour l'Equipement Touristique
de la Riviera, membre



FET (Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique), membre

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs), membre

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux), vice-Présidente

Entraide montreusienne, Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions), représentante en qualité d'employeur

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux (en restructuration)

Passeport-vacances

ASANTE SANA

Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS), Présidente

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver) dans la région des Rochers-de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes, Président

ARAS Riviera, Conseil intercommunal

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire)

Agglomération Rivelac - COPIL (Comité de pilotage)

Parc Naturel Régional – Commission Energie

CartoRiviera - COPIL

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes » (gestion récolte des déchets des communes riveraines)

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction

(Bureau du Comité de direction depuis le 1^{er} juillet 2021 et membre



Du COFIL pour le Projet de la Maison de la Sécurité Publique Riviera)

Compagnie industrielle et commerciale du Gaz SA Vevey
Organe de contrôle de la taxe au sac (délégué)

VMCV

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux

Association Sécurité Riviera, Conseil intercommunal

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),
Conseil Intercommunal.

2.2 Généralités

Contexte général

L'année 2025 peut être considérée comme une véritable année de transition, celle « après votation sur la fusion ». La commune de Veytaux a choisi de poursuivre son chemin et continuera d'exister de façon indépendante, une décision qui rapporte aujourd'hui une sérénité bienvenue. Après plusieurs années marquées par des incertitudes et des questionnements, la Municipalité peut à nouveau se projeter dans l'avenir.

Cette décision populaire a permis de redonner une direction claire à la Municipalité. Elle offre la possibilité de penser à long terme, de consolider l'organisation interne et d'envisager l'avenir de manière concrète, tant avec le personnel communal qu'à travers les projets qui pourront être développés ces prochaines années.

La Municipalité se réjouit du succès des animations organisées dans le cadre du « They d'Union », anciennement l'Espace multi-générationnel. La belle participation de la population, ainsi que la diversité des activités proposées, témoignent du dynamisme de ce lieu et laissent entrevoir un avenir prometteur pour cet espace de rencontre et de partage. La Municipalité tient également à relever le travail de qualité accompli par la coordinatrice des animations, en étroite collaboration avec le Greffe municipal, dont le soutien a contribué au bon déroulement de ces activités.

La Municipalité vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

CSD (Conférence des Syndics du district)

Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 9 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD est présidée par un-e Syndic/que issu-e de l'une des 9 Communes, selon un tournoi par ordre alphabétique.

La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres.

Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.



En 2025, elle s'est réunie à 7 reprises et a échangé sur de nombreux sujets, notamment sur les projets de l'Agglomération Rivelac et sur la lutte contre le frelon asiatique. De plus, le suivi des deux organisations faitières des Communes (UCV et ADCV) est rapporté à chaque séance.

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales).

CIEHL (Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman)

La **CIEHL**, composée des 9 Communes de la Riviera, a été créée en 1986 sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 9 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.

Le rapport d'activités 2025 de la CIEHL se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/CIEHLra2025.pdf>.

Préfecture

Visite annuelle

Cette année, Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié le 15 décembre 2025 les différents registres et comptes 2024 de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration avec le greffe municipal.

SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés par les 9 communes de la Riviera. Dans ce cadre, plusieurs institutions intercommunales permanentes sont placées sous sa responsabilité :

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTE (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des syndics de la Riviera (CSD) • Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) • Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier • Convention Canton Riviera • Convention Agglomération Rivelac 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) • Fondation du Conservatoire de Musique et Ecolo de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) • Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) • Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) • Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera • Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association de communes Sécurité Riviera (ASR) • Commission Prévention Riviera • Inspection des chantiers • Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de surveillance • Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) • SATOM SA • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) • Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) • Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) • Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) • Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) • Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

La fin d'année a été marquée par l'annonce de départ à la retraite de Mme Colette Rossier - Cheffe de service du Service des affaires intercommunales de la Riviera - en 2026. Un groupe de travail a été nommé afin de définir et pourvoir ce poste.

Le rapport d'activités 2025 du Service des affaires intercommunales de la Riviera se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/SAIra2025.pdf>.



UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages

Le Comité de l'UCV, auquel participe notre Syndique en tant que Présidente du groupe Bourgs & Villages, a notamment traité les dossiers suivants :

- **Loi sur les communes** : l'UCV s'est opposée à l'avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes. Cette position a été entendue : le projet de loi a été retiré et le Conseil d'État reviendra ultérieurement avec une nouvelle proposition tenant compte des remarques formulées. Un front commun des communes a été réuni sur ce dossier.
- **Budget cantonal** : l'UCV a mené, en fin d'année, un combat afin d'éviter tout report de charges sur les communes. Le Grand Conseil a finalement refusé le décret impactant les communes, notamment en ce qui concerne le report de charges sur les gains immobiliers. Il ne reviendra donc pas sur cette décision. L'UCV sort gagnante de ce dossier, avec le soutien de nombreux députés.
- Il convient également de relever le succès croissant des **formations** proposées par l'UCV, tant auprès des nouveaux élus que des membres des administrations communales.
- Pour sa part, le groupe **Bourgs & Villages**, présidé par notre Syndique et rassemblant les communes de moins de 7'000 habitants, a abordé au cours de l'année de nombreux sujets. Ceux-ci concernent souvent des situations concrètes rencontrées dans les petites communes et permettent des échanges enrichissants sur les pratiques et modes de fonctionnement. Ce groupe joue un rôle essentiel pour porter la voix des petites et moyennes communes, qui représentent une part très importante de la population cantonale, et bénéficie de la même légitimité que le Groupe des Villes au sein de l'Association. Les points essentiels abordés sont systématiquement relayés au Comité de l'UCV. À relever en particulier l'accompagnement du combat du Comité de l'UCV sur l'avant-projet de Loi sur les communes, notamment par un courrier spécifique rédigé par le groupe, repris par un grand nombre de communes vaudoises et ayant donné lieu à des discussions particulièrement intéressantes.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Personnel communal

Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal, au 31 décembre 2025, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Abplanalp	Rosanne	Préposée au Contrôle des habitants	01.04.2025	100	1.00
Borloz	Esteban	Forestier-bûcheron	01.11.2022	50**	0.50
Clément	Isabelle	Coordinatrice des animations	01.06.2023	20	0.20
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Dupertuis	Lisa	Secrétaire municipale adjointe	01.07.2023	90	0.90
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Chef du Service des Bâtiments	02.04.2001	100	1.00
Groves	Bernard	Chef du Service Voirie et espaces verts	01.10.2025	100	1.00



Pecora	Nicole	Monitrice APEMS, responsable	25.08.2011	27	0.27
Ramadani	Vildane	Secrétaire municipale	01.10.2021	90	0.90
Rossier	Jérôme	Forestier-bûcheron, contremaître	01.05.2010	50*	0.50
Ruchet	Florian	Forestier-bûcheron	05.06.2023	50**	0.50
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	50	0.50
Oguey	Jérémy	Aide-jardinier et employé polyvalent	01.08.2025	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	19.6*	0.19
Chambettaz	Pierre-Alain	Employé polyvalent	01.09.2025	100	1.00

* En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 19.6% pour la Commune de Veytaux, 52.1% pour celle de Villeneuve et 28.3% pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.

* D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve (M. M. von der Aa et M. J. Rossier) ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 19.6% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. J. Rossier.

** Enfin, nous précisons que M. Esteban Borloz est engagé par la Commune de Veytaux à 100%, mais est refacturé à la Commune de Villeneuve à hauteur de 50%, dans la mesure où il travaille pour les deux communes. M. Florian Ruchet est engagé, aux mêmes conditions.

Situation des EPT (équivalent plein temps)

Le tableau ci-dessous donne l'état des EPT des 8 dernières années :

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
11.03	11.29	11.31	10.02	10.01	9.93	10.32	10.40

Apprentis

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune.

Il s'agit de M. N. Ribault (en 1^{ère} année comme forestier-bûcheron), M. D. Herrera Paucar (en 3^{ème} année comme employé de commerce) et M. D. Piguet (en 2^{ème} année comme agent d'exploitation).

Formation

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution de leurs métiers.

3.2 Greffe municipal

Prestations effectuées par le greffe municipal

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances de la Municipalité et du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion du site internet



- gestion des locations
- gestion administrative liée à l'espace multi-générationnel (« They-d'Union »)
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN et CFF
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017
- gestion du contrôle de l'habitant (arrivée, départ, demande de permis de séjour, carte d'identité, ...)
- gestion des chiens

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

Agence postale

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe.

Bourse

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget (avec la Municipalité)
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la proposition d'établissement du taux d'imposition
- la comptabilité générale et la caisse
- les comptabilités des débiteurs et des créanciers
- la facturation (taxes, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetière, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

Informatique

- Maintenance

La maintenance des appareils est mise à jour à l'interne. Du remplacement de matériel ainsi que des mises à jour ont été effectuées afin d'améliorer les performances du parc informatique. Une collaboratrice du Greffe est chargée d'actualiser les programmes usuels et le Municipal en charge garde un rôle primordial dans la gestion de l'informatique de la Commune.



- Hébergement

La messagerie est toujours, pour la dernière année, hébergée par la Commune de Montreux. Une sauvegarde de la globalité des serveurs est effectuée quotidiennement en interne et en externe. Une migration sur Office365 est prévue en janvier 2026.

- Site internet

Le site internet communal est géré et régulièrement mis à jour par les collaborateurs du greffe.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les nouvelles données introduites en 2025 sont les suivantes :

- 30 km/h de nuit ;
- Agglo Rivelac (urbanisme, mobilité, etc.) ;
- Anticipations de Vevey (accès restreint) ;
- Caniveaux La Tour-de-Peilz (accès restreint) ;
- Collecteurs hors service (accès restreint) ;
- Environnement (nouveau thème avec inventaires cantonaux et fédéraux) ;
- Fonds communs Blonay – Saint-Légier ;
- Interventions policières et points à contrôler (accès restreint) ;
- Itinéraires SuisseMobile ;
- Lignes et arrêts VMCV selon nouvel horaire ;
- Orthophoto 2024 5 cm de Montreux ;
- Orthophoto 2025 2 cm du centre de Villeneuve ;
- Orthophoto 2025 5 cm des zones bâties de la Riviera ;
- Orthophotos locales (Montreux et Chardonne) ;
- PACOM Corseaux et Blonay – Saint-Légier ;
- Plan de classement ;
- Plan directeur eau du SIGE (accès restreint) ;
- Procédés de réclame de Vevey (accès restreint) ;
- Visibilité des toitures de Villeneuve ;
- Zones piétonnes.

3.3 Votations et élections

L'année 2025 aura été marquée par trois scrutins, à savoir :

- Le 9 février 2025

Votation fédérale	:	Initiative pour la responsabilité environnementale
Electeurs inscrits	:	521
Nombre de votants	:	194



- Le 28 septembre 2025

- Votation cantonale : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet
 Quorum
 Droits politiques des étrangères et étrangers
- Votation fédérale : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
 Loi sur l'e-ID (LeID)

Electeurs inscrits : 510
 Nombre de votants : 220

- Le 30 novembre 2025

- Votation cantonale : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et conseillers aux Etats
 Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement
 Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »
- Votation fédérale : Initiative service citoyen
 Initiative pour l'avenir

Electeurs inscrits : 508
 Nombre de votants : 206

3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2025 s'élève à 1'008 habitants (contre 1043 au 31 décembre 2024), soit une diminution de 35 personnes.

Statistique des mutations 2025

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	7	3	10
Séparation	3	1	4
Divorce	3	2	5
Veuvage	2	-	2
Décès	8	1	9
Naturalisation	-	6	6
Arrivée	46	91	137
Changement de domicile	9	2	11
Départ	52	109	161
Naissance	4	3	7
Majorité	-	4	4
Propriétaire de chiens	46	26	72

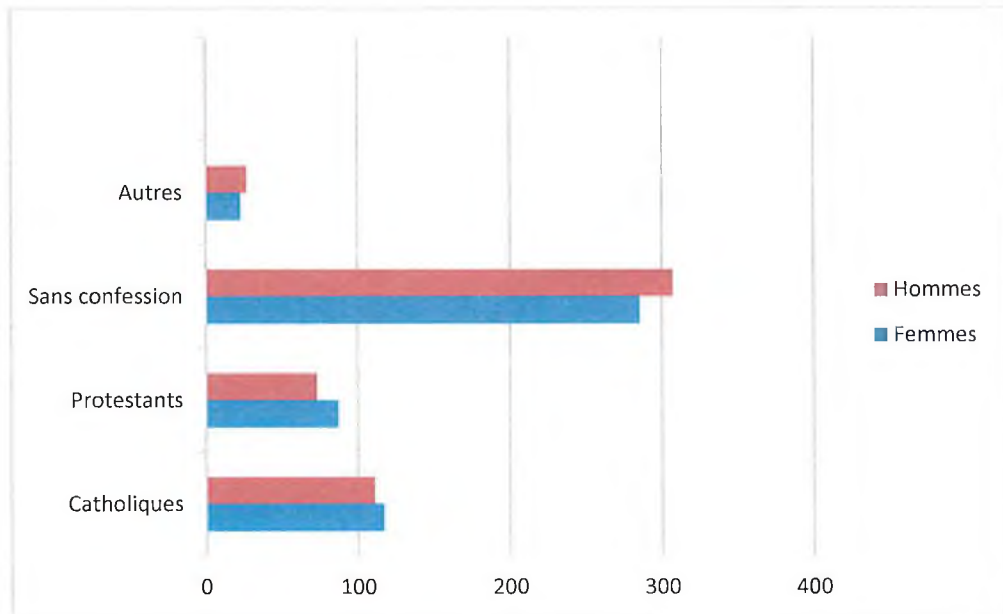


Nombre de demandes de renseignements fournies : 183

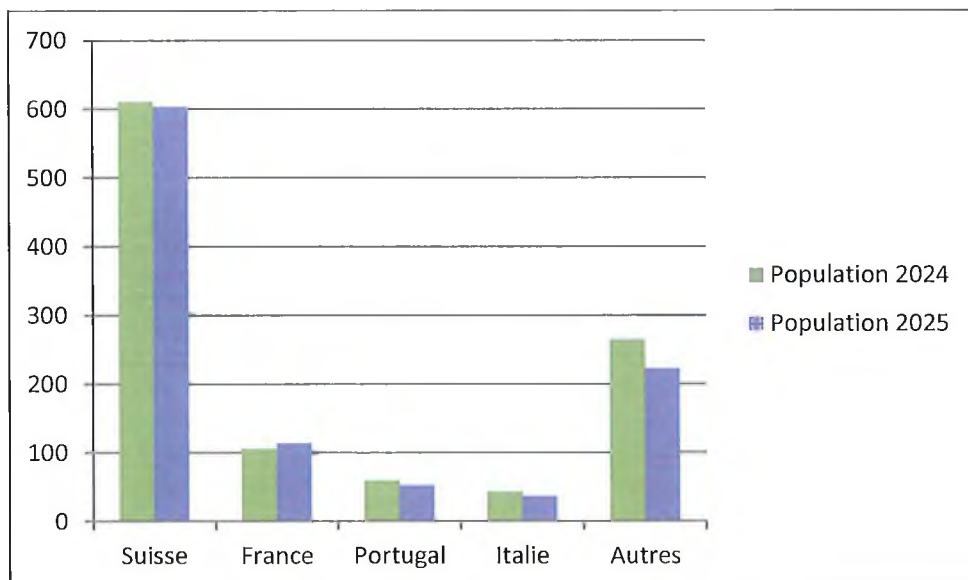
Nombre de demande de cartes d'identité suisses établies : 28

Nombre d'attestations délivrées : 186

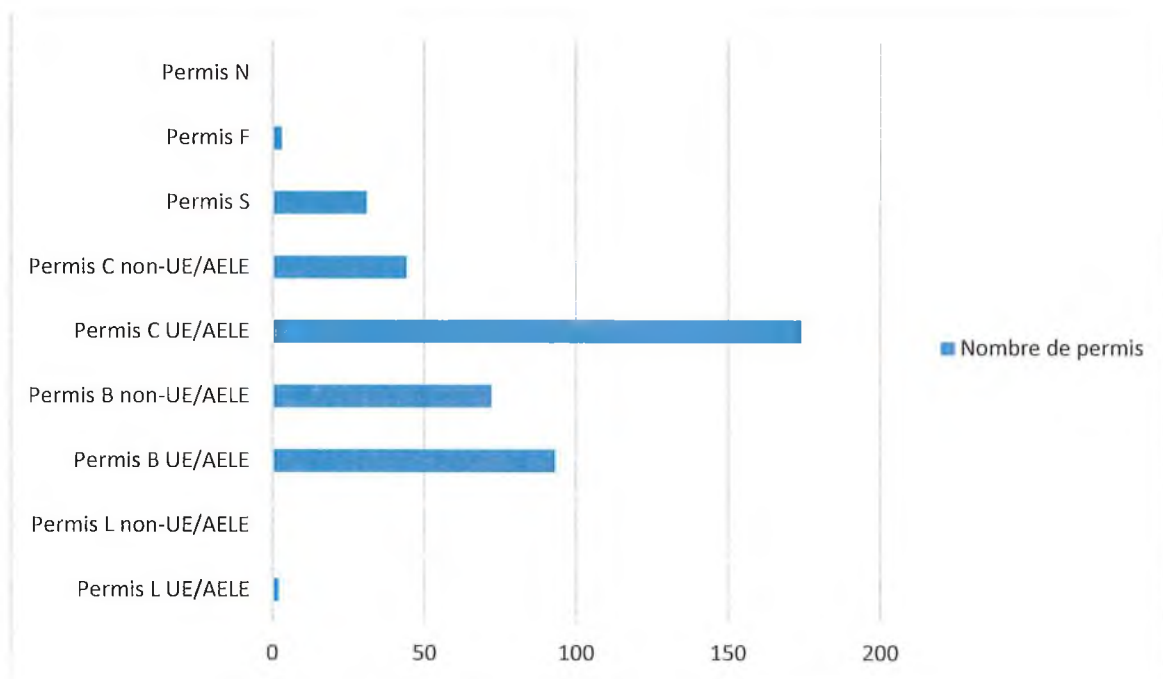
Confessions au 31.12.2025



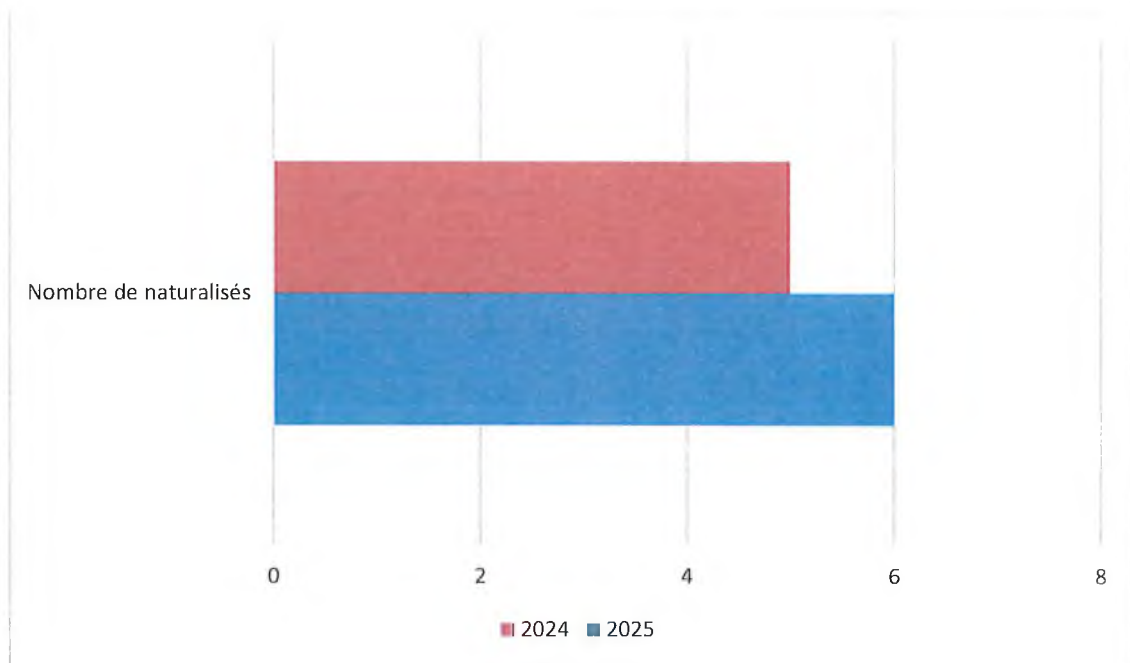
Comparatif des nationalités 2024-2025



Permis de séjour



Naturalisation



4. FINANCES

Situation financière

Les comptes 2025 bouclent avec un excédent des revenus de CHF 68'044.31 (marge d'autofinancement positive de CHF 420'775.86) contre un excédent des charges de CHF 95'605.- au budget 2025 (marge d'autofinancement positive de CHF 269'320.-).

Les comptes 2025, comme depuis 2021, ont été impactés défavorablement par la réception des décomptes finaux des années antérieures transmis par la commune de Montreux, pour un montant total de CHF 332'059.85 concernant les domaines suivants :

- Compte 15.3520 bibliothèque, décomptes finaux 2022 à 2024 :	CHF	16'150.50
- Compte 17.3650.06 Domaine skiable de Jaman, décomptes finaux 2022 à 2024 :	CHF	3'329.40
- Compte 711.3650.03 REME, décomptes finaux 2021 à 2024 :	CHF	275'308.40
- Compte 711.3650.04 Structure d'accueil familial de jour, décomptes finaux 2021 à 2024 :	CHF	37'271.55

Nous relevons également les éléments suivants :

- Baisse globale des recettes fiscales de CHF 389'241.83 ;
- Baisse globale de notre participation à la nouvelle péréquation de CHF 414'339.- ;
- Subventions pour la crèche moins importantes que budgétées ;
- Décompte 2024 des VMCV avec un solde en faveur de la commune de CHF 139'128.-.

L'excédent des revenus de CHF 60'561.31 est viré au capital. Le solde du compte capital au 31.12.2025 s'élève à CHF 670'217.42 ce qui nous permettra de couvrir d'éventuels excédents des charges dans le futur.

Nous relevons également que nos fonds de réserves, qui s'élèvent à CHF 1'631'968.90 au 31.12.2025, sont couverts entièrement par les actifs disponibles et réalisables sous déduction des créanciers divers et des passifs transitoires.

Nous rappelons que la Municipalité met tout en œuvre afin de maîtriser au mieux les dépenses et de stabiliser les comptes de la commune, tout en entretenant et en renouvelant les infrastructures et en favorisant le bien-être des Veytausiens.

Rentrées fiscales

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'389'966.19, contre CHF 3'675'500.- au budget 2025 et CHF 3'801'127.26 dans les comptes 2024.

Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont baissé de CHF 225'340.98 par rapport au budget 2025. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./ .acomptes) s'est élevée à CHF 131'700.06 en 2025 contre CHF 177'445.34 en 2024 et CHF 434'036.36 en 2023.
- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 96'414.70 par rapport au budget 2025. Cette augmentation est due à des décomptes d'années antérieures qui se sont élevés à CHF 88'927.95.



- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 159'684.45 contre CHF 420'000.- au budget 2025 et CHF 263'572.10 aux comptes 2024.
- L'impôt sur les divertissements s'est élevé à CHF 424'862.- contre CHF 400'000.- prévus au budget 2025 et CHF 386'793.- aux comptes 2024.
- Les défalcatons se sont élevées à CHF 71'091.74 en 2025 contre CHF 86'427.62 en 2024. La provision pour débiteurs douteux s'élève au 31.12.2025 CHF 200'000.-.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2025, le budget 2025 et les comptes 2024 se trouve en page No 21 du préavis municipal No 06/2026 « comptes communaux 2025 ».

Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

Sur la base du décompte provisoire 2025 établi par le Canton en date du 30 mars 2026, nous avons effectué les provisions suivantes afin de couvrir le décompte définitif qui interviendra en été 2026 :

- Péréquation des ressources, solidarité principale : CHF 630'352.- à recevoir.
- Péréquation des ressources, prélèvements sur impôts conjoncturels : CHF 217'724.- à recevoir.
- Péréquation des besoins structurels : CHF 1'575.- à recevoir.
- Compensation des charges particulières des villes : CHF 40'558.- à recevoir.
- Cohésion sociale : CHF 13'836.- à payer.
- Facture policière, socle sécuritaire commun : CHF 304.- à recevoir.

Soit un total de CHF 876'677.- à recevoir.

Les décomptes relatifs aux comptes 2024 sont intervenus en juillet 2025, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 23'025.- en notre faveur. Lors du bouclage des comptes 2024, nous avons provisionné un montant de CHF 18'000.- à payer.
- Cohésion sociale : CHF 221'435.- en notre faveur. Lors du bouclage des comptes 2024, nous avons provisionné un montant de CHF 221'400.- à recevoir.
- Réforme policière : CHF 4'867.- en notre faveur. Lors du bouclage des comptes 2024, nous avons provisionné un montant de CHF 4'800.- à recevoir.

Ces décomptes ont influencé favorablement les comptes 2025 de la Commune à hauteur de CHF 41'127.80.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 27 avril 2026 par la fiduciaire BDO.

Assainissement des eaux usées – Valeurs communales

Au 31 décembre 2025, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00.

Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 41'592.75 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts ».

Le fonds de réserve s'élève à CHF 632'268.97 au 31 décembre 2025.



5. BATIMENTS ET FORETS

5.1 Bâtiments communaux

Bâtiment multi-générationnel

L'entretien courant a été effectué et le service de conciergerie est en charge de l'entretien régulier de ce bâtiment.

La salle des sociétés est bien utilisée, notamment pour les animations qui y sont organisées ainsi que pour des séances, assemblées ou conférences régulières (en moyenne deux locations par semaine en plus des activités).

Chalet Le Grenier

Aucune prestation particulière n'a été réalisée.

Chalet des Chasseurs

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

Refuge de Champbabau

La Municipalité est heureuse d'avoir pu inaugurer le refuge de Champbabau le 4 mai 2025. Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, retrouve progressivement sa fréquentation d'avant l'incendie. En 2025, 13 manifestations s'y sont déroulées entre mai et mi-novembre (contre 31 en 2022).

En outre, des classes scolaires de la région se rendent régulièrement à pied dans la châtaigneraie pour des sorties en plein air.

Kiosque du Port du Clos de Chillon

Aucun travail particulier n'a été entrepris durant l'année ; seul l'entretien courant a été assuré. La fréquentation est restée soutenue.

Bâtiment communal – Collège

Classes du 1er étage : une étude de bruit a été réalisée et plusieurs séances ont eu lieu avec les écoles et le Canton afin de trouver des solutions fonctionnelles pour l'usage des classes PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire). Un préavis sera très probablement présenté en 2026 mais la répartition des frais reste à définir.

Un portail a été installé dans la cour du collège afin d'améliorer la sécurité des écoliers durant les récréations.

La salle de gymnastique connaît toujours une forte occupation, notamment par les diverses sociétés locales, avec une moyenne de 18 heures d'utilisation par semaine (hors utilisation par les écoles).

L'entretien courant a également été réalisé.

Auberge de Sonchaux

L'entretien courant a été assuré. Des appels d'offres ont été lancés pour la réfection de la toiture. Le préavis correspondant a été déposé et approuvé, et les travaux sont programmés pour 2026.

Chapelle

Le contrôle OIBT a été effectué, et des mises en conformité aux normes électriques sont prévues pour la fin de 2025 et le début de 2026.

Des appels d'offres ont été lancés pour le remplacement du système de chauffage, dans le but de réduire la pollution et les coûts énergétiques. Le préavis y-relatif sera déposé en 2026.



Autres bâtiments communaux

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

5.2 Cultes – Chapelle

Fréquentation de la Chapelle

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2025 :

- 11 services religieux (dimanche)
- 1 veillée de Noël (24 décembre)
- 6 services funèbres (03.03, 03.06, 19.06, 03.09, 19.11 et 25.11.2025)
- aucun baptême - aucun mariage.

Le culte de Noël du 24 décembre a été remanié en collaboration avec le Conseil de paroisse et la Municipalité. La manifestation a rencontré une belle fréquentation.

Paroisse catholique de Villeneuve-Veytaux

Les coûts de fonctionnement de la paroisse sont partagés entre les deux communes ; 2/11 pour Veytaux et 9/11 pour Villeneuve.

5.3 Forêts

Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2025 se décomposent comme suit :

Activités	2025	2024	2023
Forêts <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	2'846.95h	3'068.25h	3'329.00h
Projet sylvicole	988.25h	104.75h	1'064.75h
Pâturages <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	110.00h	20.75h	28.75h
Chalets et refuge <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	834.50h	1'190.75h	994.25h
Routes <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	336.25h	466.75h	65.5h
Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	1'081.25h	214h	223.75h
TOTAL	6'197.20h	5'065h	5'706h

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2025, 360 heures de travail d'ouvriers qualifiés seront portées à l'actif de la Commune de Veytaux. Elles seront compensées en 2026.

Coupes de l'année 2025

La possibilité fixée par le plan de gestion des forêts de 2020 est de 1800m³/an pour les forêts propriété de la commune de Veytaux et de 100m³/an pour les forêts privées.



Exploitation annuelle	2025	2024	2023	2022	2021
Coupes des projets sylvicoles	809m3	831m3	849 m3	1'496 m3	1'569 m3
Coupes forcées	86m3	104m3	55 m3	30 m3	10 m3
Coupes de bois normales	127m3	36m3	25 m3	36 m3	30 m3
TOTAL	1'022m3	971m3	929 m3	1'562 m3	1'609 m3
<i>Total avec privés et Etat de Vaud</i>	<i>1'057m3</i>	<i>1'080m3</i>	<i>1'175m3</i>		

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 1'042m³ de bois, le solde des abattages et de débardages sont confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2026.



Projets sylvicoles 2025-2028, préavis No 21/2024



Coupes projet sylvicole 2025 préavis No 21/2024

Lieu	Volumes
Coupe La Valeyre câblée	434m3
Coupe Liboson d'En-Haut câblée	215m3
Coupe Marbrerie hélico	15m3
Coupe Combarosse tracteur	74m3
Coupe Malajoux tracteur	71m3
Total estimé propriétés de la commune de Veytaux	809m3

Une coupe câblée de 402m³ située à la Raveyre a été repoussée à début 2026 pour des raisons de disponibilité de l'entreprise adjudicatrice.



Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes.

Coupes forcées

L'impact du réchauffement climatique sur la forêt se fait sentir. Plusieurs foyers de bois bostrychés ont nécessité une intervention. Les sapins blancs qui poussent sur les secteurs rocheux sèchent. Ceux qui présentent un danger pour les infrastructures ou les personnes sont évacués.

Coupes forcées 2025

Coupe bostrychés sous Plan-la-Goille	44 m ³
Coupe d'arbres secs le long des routes	42 m ³
Total	86 m³

Coupes normales

Coupes normales 2025

Coupe pour la réalisation des filets de protection à Grandchamp	24m ³
Coupe pour la réalisation des filets Autoroute	41m ³
Coupe revitalisation de lisière à Chambabau	62m ³ (Forêt privée 35m ³)
Total	127m³

La coupe effectuée le long de l'autoroute a été financée par l'Office Fédéral des Routes (OFROU).

Plantations

Plusieurs plantations ont été réalisées dans le cadre de l'adaptation des peuplements aux changements climatiques, dans les coupes des bois réalisées dans les forêts de protections.

590 plants ont été plantés. Ces plantations sont subventionnées par le Canton.

20 plants ont été plantés pour enrichir la lisière de Champbabau.

Soins culturaux

L'équipe des forêts a effectué des travaux de lutte contre le buddleia sur plusieurs foyers. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu.

Des fauchages de plantation ont été effectués sur une surface d'environ 3'015m².

Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle ainsi que des observations régulières.

L'équipe des forêts ainsi qu'une entreprise privée a effectué des purges de blocs dans les filets, notamment en dessus du « chemin de la Cuisine ». Des blocs et des troncs ont été évacués par hélicoptère.



Les travaux du préavis 06/2024, pour couvrir le renouvellement de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » ont débuté. Les ouvrages du côté aval du Chemin de l'eau, en dessus du village ont été remplacés. Les ouvrages en-dessus du chemin de l'eau côté Grandchamp ont été changés.

La Piste forestière des Evuez ainsi que les autres ouvrages du préavis seront réalisés à partir de début 2026. Ils débiteront par la coupe de bois

Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers

Routes de montagne et chemins forestiers

L'entretien courant des routes forestières a été effectuée, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi que plusieurs épierrages des routes après les orages.

Un glissement de terrain superficiel sur la route Caux-Sonchaux a nécessité des interventions de déblaiement ainsi qu'une stabilisation avec une natte de coco.

Entretien de chalets, refuges et bâtiments

Le bassin devant l'Auberge de Sonchaux a été réalisé et changé par notre équipe.



Le Service des forêts a réalisé la barrière autour de la place de jeux et a fourni des éléments en mélèze pour la réalisation du mur de soutènement.



Le pont de danse pour le refuge de Champbabau a été mis en place pour l'inauguration le 4 mai 2025.



Sentiers pédestres, accueil en forêt

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés. 309 heures de travail ont été effectuées.

Le Garde-Forestier a été associé à une animation organisée par l'espace-multi-générationnel / They d'union qui souhaitait effectuer « un bain de forêt ».



L'équipe des forêts a été associée à l'inauguration de la place de jeux.



PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

Le Parc Naturel a financé le déficit de la coupe de lisière à Champbabau ainsi que la fourniture des buissons pour les plantations.



Le Parc Naturel a financé la réalisation de biotopes pour les salamandres dans le cadre de la réalisation des ouvrages de protections.



En collaboration avec l'équipe des forêts, le Parc Naturel a organisé un entretien de la lisière naturelle de l'alpage de Plandoran ainsi que des sentiers qui y mènent avec les bénévoles de l'Association Volontaires de Montagnes.

Châtaigneraie de Champbabau

Les travaux d'entretien courant comme le fauchage et le soufflage des feuilles ont été réalisés par le personnel du Service Voirie et Espaces verts sur une surface d'environ 27'700m². 6 châtaigniers ont été plantés.

Commission intercommunale de sécurité « avalanches »

La Commission intercommunale de sécurité « avalanches » s'est réunie afin de dresser le bilan de l'année écoulée et d'améliorer son fonctionnement.

Récolte des châtaignes 2025

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 2'417.45 (CHF 791.60 en 2024). La récolte a été excellente en 2025. Pour rappel, le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non-résidents et gratuit pour les Veytausiens.

Equipe des forêts

L'équipe s'est rendu à la foire forestière de Luzern afin de découvrir les dernières nouveautés dans les machines et équipements forestiers.

L'équipe a été équipée de casques radios pour pouvoir communiquer facilement durant les travaux.

L'apprenti de 3ème année n'as pas réussi les examens de fin d'apprentissage, son contrat n'a pas été renouvelé. Un nouvel apprenti de 1ère année a débuté sa formation au mois d'août 2025.

6. URBANISME – TRAVAUX

6.1 Police des constructions

Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

7 demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2025, dont :

- **2** demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'art. 111 LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- **2** demandes non soumises à l'enquête publique ;
- **3** demandes soumises à l'enquête publique qui ont eu pour objet :
 - Enquête complémentaire - agrandissement d'une villa - ajout d'une chambre
 - Changement d'affectation d'un rez-de-chaussée en logement de vacances
 - Construction d'une infrastructure de Padel couverte avec vestiaires et club house

CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).



Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagements du territoire qui concernent l'ensemble de la région. Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Le cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un-e consultant-e extérieur-e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé-e-s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre.

Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5e génération (PA5), au plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi qu'à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
- les projets communaux à incidence régionale.

Parmi les nombreux sujets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'Interface gare de Vevey » et le « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

Agglomération Rivelac

Après trois ans d'élaboration et de consolidation, plus d'une centaine de séances de planification et de concertation, l'Agglomération a pu déposer en mars 2025 son projet d'agglomération de 5e génération. Plus d'une année est prévue pour l'examen de ce projet et des 40 autres au niveau national, avant une publication officielle des résultats à l'été 2026. Le volet touristique du pendant « plan directeur intercommunal » de ce projet a été complété au printemps et le PDI est depuis l'été 2025 en examen préalable cantonal. Afin de maximiser le temps à disposition pour le PA6, les travaux préliminaires ont déjà débuté en 2025, avec notamment un atelier avec les représentants des organes délibérants, afin de définir les thématiques à approfondir dans cette génération de projet.

En parallèle, la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités a été soumise aux organes délibérants à l'automne 2025. Pour pallier le fait que toutes les communes doivent valider l'exact même document, deux séances réunissant les commissions adhoc des treize communes ont été organisées au printemps : une première pour présenter le projet, suivie d'un délai de trois semaines afin que les membres des commissions puissent déposer des amendements. Une deuxième séance a permis d'échanger sur les amendements proposés. Ainsi, trois amendements sur les six ont été intégrés au dossier qui a été soumis aux organes délibérants. Fin octobre, les treize communes concernées ont validé cette stratégie régionale, confirmant ainsi son importance pour la coordination du développement économique et territorial de la région.

Le COPIL Rivelac a également répondu favorablement à la demande des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux visant à confier au Bureau d'Agglomération le pilotage du renouvellement du réseau de vélos en libre-service. Après une consultation ayant pour but d'identifier les communes intéressées, un groupe de travail intégrant les communes de Blonay – St-Légier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey et Villeneuve a été constitué. Ce groupe s'est chargé de réaliser un appel d'offres, dont la publication est prévue au printemps 2026.



Enfin, conformément à sa convention, une commission a engagé un travail sur la forme juridique de l'Agglomération. Lors de sa séance du 27 novembre, le COPIL Rivelac a validé le principe d'une association de droit privé comme personnalité morale. Une première version des statuts devrait être proposée aux exécutifs communaux au printemps 2026.

M. L. Sherif, Municipal, préside l'organe de gestion des SRGZA et est membre du COPIL. Ce dernier participe à de nombreux ateliers et groupes techniques de l'Agglomération Rivelac.

Plan d'Affectation communal (PACom)

Avec le début des travaux des ouvrages pare-pierres destinés à sécuriser le secteur « Grandchamps » contre les chutes de pierres et de blocs, et ainsi éviter un dézouage forcé, l'urbaniste finalise actuellement les derniers points sensibles et exigences du Canton, notamment pour le secteur des Rochers de Naye. La mise à l'enquête est prévue pour 2026.

Commission de salubrité

La commission de salubrité incorporée ou restreinte a procédé au cours de cette année à 3 contrôles de la bonne exécution de travaux annoncés.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
Vice-président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Kaethlin	DE JOFFREY	Maître ramoneuse
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve

Commission de l'urbanisme

La commission de l'urbanisme ne s'est pas réunie au cours de l'année 2025.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
		M.	Xavier	DELGADO	Architecte
		M.	Alexandre	REPETTI	Urbaniste
Représentant de la Municipalité	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal

Inspectorat des chantiers

L'Inspectorat des chantiers, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 808 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2025, soit :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Veytaux	17	15	23	29	50	43	52	48
Total	808	1004	1003	1097	1'615	1'510	1'630	1'552

L'Inspectorat des Chantiers de la Riviera (ci-après ICR) a fait 808 contrôles de chantiers sur l'année civile 2025, sur l'ensemble des communes partenaires, dont 17 sur la commune de Veytaux, et 6435



actions administratives, que sont les validations pour les autorisations de fouilles, le dépôt sur le domaine public et autres démarches tel que les autorisations pour les grues, les échafaudages et le travail avec hélicoptère. L'Inspectorat des chantiers a également procédé à 75 traitements d'arrêts de chantiers, de plaintes, de dénonciations, etc., au cours de l'année 2025.

6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2025, trois subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 6'750.00 (en 2024, également trois subventions, d'un montant total de CHF 6'750.00 avaient été versées).

Suite au dépôt d'une motion, l'étude d'un nouveau règlement a été engagée. Un préavis portant sur le projet et un contre-projet présenté par la Municipalité ont été déposés, puis retirés en accord avec la commission chargée de leur étude. Le dossier sera réexaminé conjointement avec cette commission, sur une nouvelle variante en 2026.

6.3 Service des travaux

Quai

L'entretien courant a été assuré par le Service Voirie.

Rive du lac

Le nettoyage des racines et des plantes présentes dans les enrochements a été effectué par le Service Voirie.

Entretien des routes

- Traitement de fissures aux emplacements suivants :
 - Chemin de Plan-Manon
 - Chemin du Liboson
 - Chemin de la Promenade
 - De la Taluse à l'Auberge de Sonchoux (Route de Sonchoux)
 - Rue Bonivard
- Réfection du revêtement bitumineux devant l'ancienne caserne.
- Mise en place d'un caniveau au Chemin de la Promenade et au Chemin de Plan-Manon

Eclairage public

- Place du village : remplacement du coffret électrique destiné aux manifestations.
- Travaux de mise en conformité sur 15 candélabres

Végétation sous le viaduc de Chillon

Une demande de remise en état du système d'arrosage sous le viaduc a été adressée par la Commune à l'OFROU, responsable de cette infrastructure. Il a été constaté que la végétation est actuellement inexistante, ce qui engendre un risque accru d'éboulis, avec une accélération de la chute des pierres. La forêt protectrice ne remplit plus son rôle, entraînant une perte de sécurité

Ancienne place de lavage – Projet de création d'un terrain de padel

Un dossier d'enquête relatif à l'installation d'un terrain de padel sur l'ancienne place de lavage a suscité de nombreuses réactions au sein de la population. En cette fin d'année, la Municipalité est toujours dans l'attente de la synthèse cantonale.



7. TRANSPORTS

CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1^{ère} classe adulte pour le prix de CHF 45.00, et au prix de CHF 22.50 pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et les enfants.

En 2025, 0 plein-tarif et 8 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 1 plein-tarifs et 10 demi-tarifs en 2024). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

Bus du Petit Prince

Le Petit Prince est le service de bus nocturnes. Il est composé des lignes N290, N291, 213 et 216.

Les bus nocturnes circulent les vendredis et samedis soir, ainsi que les veilles de jours fériés. Durant le pont de l'Ascension, les bus circulent tous les soirs.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport des VMCV sur le site internet <https://www.vmcv.ch/fr/page/rapports-de-gestion>.

Transports publics VMCV SA (VMCV)

Comme les années précédentes, la répartition du déficit de la ligne 201 reste proportionnellement trop lourde pour Veytaux, victime d'une clé de répartition inadéquate.

Pour rappel, l'accord donné par Veytaux en 2013 pour une clé de répartition « par défaut » au prorata par habitant (1/3) et kilomètres parcourus (2/3), si elle était inégale déjà à l'époque, débouche maintenant sur une charge qui n'est plus acceptable depuis plusieurs années.

Les tractations pour changer cette clé de répartition sont en cours et prennent du temps. La révision d'une telle clé entre des communes reste toujours extrêmement difficile. Toutefois, le problème a été empoigné à bras le corps par le SAI qui proposera des solutions dans le courant de l'année 2026.

8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE

8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Bureau communal des écoles (BCE)

Le greffe municipal traite régulièrement pour les questions liées aux élèves veytausiens avec le Bureau communal des écoles (BCE). La Commune de Montreux a mis en place un service "Cohésion sociale, Familles et Jeunesse à Montreux (SFJ)".

Transports scolaires

La Commune de Veytaux prend à sa charge les abonnements pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2,5 km, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et à son règlement d'application (RLEO). En fin d'année, le Conseil communal a adopté un règlement relatif au subventionnement des abonnements annuels de transports publics, qui est soumis au Canton pour adoption. Grâce à cette mesure, tous les élèves, étudiants et apprentis à plein temps jusqu'à l'âge de 25 ans, ainsi que les personnes retraitées (ayant atteint l'âge légal de la retraite), peuvent désormais bénéficier d'un soutien financier. Le règlement ainsi que le rapport de la commission du Conseil communal sont disponibles sur le site internet de la commune.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont facultatifs et sur inscription. Ils sont organisés pendant la pause de midi principalement, et après la fin de l'école l'après-midi dans certains collèges. Il n'y a pas de période de devoirs surveillés les mercredis et vendredis (au primaire).



En 2025, les devoirs surveillés ont été gérés par le Bureau communal des écoles (BCE) via la plateforme www.monenfant.ch et des périodes hebdomadaires d'une heure sont offertes aux élèves de la 4^e à la 11^e HarmoS assurant un service dans tous les collèges de Montreux et de Veytaux.

Conseillère Ecole-Famille

Chaque établissement dispose de sa conseillère sociale école-famille qui dépend du Bureau communal des écoles. Celle-ci intervient à la demande des directions, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais également sur sollicitation directe des familles.

Les problématiques rencontrées sont : la souffrance des élèves dans leur milieu scolaire et/ou familial, les difficultés éducatives, sociales et/ou administratives des familles, le décrochage scolaire, etc.

Les conseillères sociales école-famille s'inscrivent dans le dispositif offert par chaque établissement aux familles.

Service de santé scolaire

Le service de santé scolaire est assuré en collaboration avec le médecin scolaire. Il assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leurs familles d'en parler et d'avoir un espace d'écoute et de conseils. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

8.2 CET (Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux)

Le CET est en charge de créer une interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

Rôle du CET

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés.

Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

Composition du CET

Représentantes des autorités communales de Veytaux :

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente ;
- Mme Alexandra RAMSER, Conseillère communale à Veytaux.

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;



- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) s'est réuni à 2 reprises en 2025 (3 en 2024).

Les procès-verbaux des séances figurent sur le site de la Commune de Montreux : www.montreux.ch

Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire, d'enclassement ou de programme scolaire, est placé sous la responsabilité cantonale, via le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Les directeur·trice·s, les enseignant·e·s et le personnel administratif sont des collaborateurs cantonaux.

Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps, ...), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présente donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité de la Commune.

8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

Notre APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine, dans les locaux du bâtiment multi-générationnel depuis 2023, et permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. Les élèves de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents.

Sur l'année 2025, 29'700 (47'360 en 2024) repas ont été servis sur les sites des APEMS. 10 enfants inscrits pour Veytaux en 2025 (33 en 2024).

Sur l'année 2025 également, la fréquentation de l'APEMS a été de 10 % par les écoliers veytausiens et de 90 % par les écoliers montreusiens.

8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et des communes de Montreux et de Veytaux, par convention, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau.

8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La Halte-Jeux accueille les enfants dès 30 mois 3 matinées par semaine de 8h45 à 11h45

Cette structure est une association de la Commune qui ne fait pas partie du réseau REME. Il est à relever que cet accueil répond toujours à un réel besoin.



Durant les 6 premiers mois de l'année 2025 la garderie était complète. Avec 5 enfants inscrits chaque jour, encadrés par Mme Pecora. Les 15 premiers jours de la rentrée 2025-2026 en août ont été plus difficiles, de nombreux enfants ont pris le chemin de l'école. Dès septembre, la garderie se remplit gentiment et termine l'année avec 5 enfants les mardis, 4 les jeudis et 4 les vendredis. A nouveau encadrés par Mme Pecora. A noter que la garderie peut accueillir 10 enfants par matinée avec 2 gardiennes si besoin.

8.6 Passeport Vacances

D'un commun accord avec la Commission d'organisation du Passeport vacances, il a été décidé de pérenniser la version pilote du Passeport Vacances durant les sept semaines des vacances scolaires, à raison de deux jours par semaine. Ce dernier était proposé aux enfants scolarisés à Montreux et Veytaux aux enfants scolarisés à l'école publique ou privée, dont au moins un parent est domicilié sur le territoire des communes participantes (Montreux, Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve et Veytaux).

Du 1^{er} juillet au 14 août 2025, 21 activités ont été mises sur pied pour un total de 700 places. Les 190 jeunes participants furent ainsi accompagnés et sous la responsabilité des guides, ainsi que de moniteurs engagés. A noter que le taux de participation pour cette édition était de 90.21 %.

9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 9 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay-St-légier
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 13 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites (Blonay-St-Légier, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux) renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.



Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Etape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016.

La reprise des agences d'assurances sociales est effective depuis l'année 2022 et ne perturbe en rien l'accueil aux bénéficiaires de nos communes.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions notables pour l'ARAS Riviera.

Sur le plan institutionnel, la direction de l'ARASAPE (district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) a été confiée à Madame Dolores Roncero Chavan, déjà en fonction à la tête de l'ARAS Riviera. Elle assure désormais la responsabilité des deux associations, ouvrant ainsi la voie à une gouvernance plus cohérente à l'échelle de l'Est vaudois.

Concernant l'appel à projets **Vaud pour vous**, déployé depuis 2023, celui-ci s'est développé ainsi pour la région Riviera :

- Le projet **Riviera pour vous**, mené en partenariat avec *Caritas Vaud* et le *CSP Vaud*, a été reconduit pour les années 2026 et 2027. Sa pertinence et sa fréquentation en constante progression ont confirmé sa valeur ajoutée pour la population locale.
- En revanche, le projet **Synergie des seuils d'accès**, réalisé avec la *Fondation AACTS*, ne sera pas reconduit, sa mise en œuvre n'ayant pas permis d'atteindre pleinement l'objectif initial, à savoir l'accès à des publics totalement exclus des services sociaux.

Enfin, l'activité des trois services (Centre social régional, Agences d'assurances sociales et Centre régional de décisions PC Familles) est restée stable en 2025.

Sur proposition du Comité de direction et au titre de buts optionnels, le Conseil intercommunal a validé, en 2025, la subvention de l'association Lire et Ecrire, de la Fondation AACTS, d'ANACARE (ancien Partage Riviera), de Français en jeu et de Riviera pour vous.

À noter que, durant l'année 2025, la modification de la gouvernance des régions sociales a occupé une place importante au sein du Codir. En effet, dès 2027, les 10 régions actuelles seront regroupées en 7. Cette évolution s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État d'harmoniser le découpage géographique du secteur social avec celui de la santé.

Dès 2027, les régions seront constituées en établissements régionaux d'actions sociales (ERAS). Pour notre territoire, comme indiqué ci-dessus, la Riviera et le Chablais vaudois formeront une seule et même région. À ce titre, notre région bénéficie d'une avance organisationnelle dans la mise en place du futur ERAS, contrairement aux autres régions qui devront encore procéder à leur fusion et à leur réorganisation.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport de gestion 2025 de l'ARAS sur le site internet <https://www.arasriviera.ch/l-association/#rapports-d-activites>.



ASANTE SANA – Association pour l’aide, les soins à domicile et la prévention de l’Est Vaudois

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d’aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu’il a besoin d’un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de la Riviera – Pays-d’Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l’Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.

Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Le rapport d’activité 2025 d’Asante Sana se trouve sur leur site internet www.cms-vaud.ch/asantesana/rapports-annuels

Service d’aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux)

Durant l’année écoulée, deux faits d’importance sont à signaler :

- Le décès de Mme Braissant, présidente du service et engagée activement en son sein durant de nombreuses années ;
- La dissolution du Service d’aide familiale de Montreux-Veytaux.

Pour rappel, la livraison des repas pour les communes de Montreux et de Veytaux a été reprise par l’Association des repas à domicile de La Tour-de-Peilz (ARD) dès le 1er décembre 2024.

Entraide montreusienne

Active depuis plus d’un demi-siècle, l’Entraide montreusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d’aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.

Course des Aînés

Le mercredi 11 juin 2025, accompagnés de Mme C. Chevalley, Syndique, et d’une collaboratrice administrative, 30 aînés ont pris le car au départ de Veytaux en direction de Sainte-Croix pour visiter le musée. Un bon repas a suivi au restaurant "La Fabrique". Le retour de Sainte-Croix s’est effectué en car avec un arrêt à la cave « Eric Schopfer » à Champagne.



Comme chaque année, cette journée a été une belle réussite, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Ce rendez-vous reste un moment privilégié de partage très apprécié par l’ensemble des participants.



Nonagénaires et centenaire

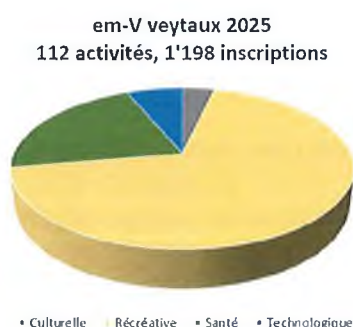
En 2025, la Municipalité a eu l'occasion de livrer quelques attentions pour les nonagénaires de Veytaux :

- Mme Elisabeth Cappa
- M. Pierre Müller

Nous leur avons transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire, tout en leur souhaitant une excellente santé pour les années à venir.

Animations They d'union Veytaux (ancien nom em-V)

They d'union (Espace multigénérationnel) offre un trésor d'activités. Créé par la coordinatrice, le concept fait appel à des animateurs à la retraite et professionnels bénévoles, les activités sont pour la plupart gratuites et la commune met le lieu à disposition.



En 2025, 149 participants ont assisté, régulièrement ou ponctuellement, à une ou plusieurs des 112 activités proposées pour un total de 1'198 inscriptions. Pour la population de Veytaux, une participation représentative de 2/3 d'aînés et 1/3 d'actifs.

2025	/ 2024
149	/ 114 participants
107	/ 90 membres
77	/ 62 membres dans le groupe WhatsApp
112	/ 91 activités réalisées
1'198	/ 742 inscriptions

En 2023, le projet est né à la suite de cafés participatifs réunissant un groupe d'habitants de Veytaux. Les personnes intéressées s'étaient inscrites sur une liste afin d'être recontactées lors de la création de They d'union. Il n'est pas possible d'évaluer précisément le nombre de membres ayant renoncé à participer ; seuls les retraits du groupe WhatsApp ou les notifications adressées à la coordinatrice permettent d'en tenir compte. En revanche, les nouvelles adhésions peuvent être comptabilisées avec fiabilité.

41 nouveaux membres en 2025
26 nouveaux membres en 2024



Canal de communication

Le journal « Le Veytausien » avec l'agenda trimestriel livré à chaque foyer, l'agenda They d'union numérique, le bouche à oreille, Pro-Veytaux qui est remercié pour son soutien, quelques partenaires et Facebook créé en 2025. Facebook est né de l'idée que les utilisateurs pourraient ainsi informer les seniors non-connectés.



Favoriser la présence des personnes souffrant de solitude

Un des objectifs est d'atteindre des personnes souffrant de solitude. La chaîne téléphonique et l'initiative chaleureuse d'un couple de Veytaux d'organiser un repas de Noël le 25.12.25 ont été des tentatives. Les 12 personnes inscrites à ce repas via l'animatrice, résidant à Veytaux, ont choisi l'anonymat, leur nombre n'apparaît donc pas dans les statistiques officielles. Les activités favorisant la mixité sociale sont reconnues comme les plus efficaces pour assurer une inclusion véritable.

Troc de services

2025 devait offrir une meilleure visibilité sur le site internet de Veytaux. La coordinatrice est toutefois sollicitée pour des aides plus qu'un service ponctuel et oriente sur le réseau partenaires.

Atelier informatique

Une collaboration avec des étudiants volontaires de l'École technique et des métiers de Lausanne permet de bénéficier chaque année de l'engagement d'un jeune animateur. Assisté par la coordinatrice, l'étudiant, âgé de 17 ans, met à profit ses connaissances et ses compétences pédagogiques pour répondre aux besoins des participants.

Permanence mensuelle 15h00-17h00 & visite sur rendez-vous

La permanence offre un espace d'accueil pour la population et les animateurs. Elle permet également de proposer une formation succincte pour utiliser le tableau interactif, ainsi qu'une visite du lieu avant chaque animation.

Remarques globales

L'union favorise la création de liens d'amitié et enrichit positivement la vie sociale de Veytaux. Le lieu est désormais davantage reconnu et perçu comme un espace convivial. Toutefois, certaines remarques ont été formulées concernant l'acoustique, ainsi que la difficulté d'aération en période de forte chaleur, ce qui a conduit à l'annulation de certaines activités. Les participants expriment leur reconnaissance envers la commune pour la mise à disposition de cet espace de rencontres et la gratuité des activités.



Des initiatives « hors agenda » ont vu le jour : certains membres se réunissent durant la pause estivale pour poursuivre leurs activités, comme la gym douce, le Qi-Gong et organiser des sorties de loisirs.

Remerciement aux animateurs bénévoles

Fort apprécié, le vin d'honneur est offert uniquement aux animateurs non domiciliés à Veytaux. Le repas de remerciement de la « volée 2024 » a rencontré un vif succès, permettant aux 20 animateurs inscrits, qui exercent chacun individuellement, d'échanger et de partager leur expérience et réfléchir à d'autres activités qui feraient plaisir.

Subvention au démarrage de la commission « âge & société » fondation leenaards

La subvention accordée en 2023 n'a pas fait l'objet d'un renouvellement pour l'année en cours.

10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

Le climat de cette année 2025

Un hiver doux et peu enneigé, suivi d'un printemps et d'un été très chauds, ponctués d'épisodes de fortes chaleurs, dans la continuité du réchauffement observé.

Voirie

De nombreux changements ont eu lieu durant l'été 2025, période durant laquelle l'ensemble de l'équipe de Voirie-Jardins a été remplacée par une nouvelle équipe.

Messieurs Oguey, aide-jardinier et employé polyvalent, et Piguet, apprenti employé d'exploitation, ont été engagés au 1er août 2025 et ont progressivement repris les activités de la voirie communale. Monsieur Chambettaz, employé polyvalent, a rejoint l'équipe en septembre afin de la renforcer et de poursuivre les efforts d'embellissement de la commune.

Monsieur Groves, chef de service, a débuté son activité au 1er octobre 2025. Il dirige désormais une équipe qui avait déjà réalisé un excellent travail durant les deux derniers mois de l'été.

Travaux courants

Comme chaque année, ces tâches consistent au nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des chables et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage. Taconnage sur les routes et nettoyage des sacs de routes, entretien annuel des courants d'eau, ainsi que des travaux de réparation diverses, telles que : des barrières, des panneaux de signalisation ou encore le nettoyage des miroirs routiers.

Quelques travaux en photos

Les travaux techniques fait durant l'automne ont été les suivants :

- Arrachage, préparation et plantations des plates-bandes de bisannuelles (pensées, marguerites et tulipes) ;
- Nettoyage du village (feuilles, herbes le long des murs) ;
- Vidanges des sacs de routes ;
- Déneigement ;
- Installation des décorations de Noël ;
- Nettoyage de la châtaigneraie à Champbabau ;
- Réfection de la terrasse en bois et remise à niveau des pavés au Kiosque du petit port – en collaboration avec le service des forêts :



- Nettoyage des enrochements des quais de la gare jusqu'au port :



- Nettoyage du talus à Grandchamp (sous l'autoroute) :

AVANT



APRES

Espaces verts

Travaux courants

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.

Événements ou implications particulières

Notre service à une nouvelle fois participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses femmes victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.



Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, s'est très bien déroulée. La population était au rendez-vous pour les fleurs et la fête, boissons et nourriture sous l'organisation de la Halte-jeux « Le Toboggan ».



10.2 Cimetière

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.

10.3 Vigne communale

Notre vigneron-tâcheron, M. Vincent Rossier, s'est chargé des divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage). Notre équipe de la voirie et espaces verts a procédé au fauchage entre les lignes et a mis en place les filets de protection.

10.4 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Philippe ANDLER	M. Ludovic Sherif
Variable	M. Gérald GATTO Mme Sonja THELIN	M. Jean-Luc PUENZIEUX M. Jérôme DE RHAM

Le Conseil intercommunal s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2025.

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site internet https://www.sige.ch/wp-content/uploads/2023/04/SIGE_RAPPORT-ANNUEL-2025_HD.pdf.

11. SECURITE

Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site <https://www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel>

11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 9 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Lt Col. R. Melikian à sa tête qui comprend la division police-secours et la division police de proximité, à laquelle les répondants de proximité (Sgt C. Di Gennaro pour Veytaux) sont rattachés ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Maj J.-M. Pittet ;
- de la Protection Civile commandée par le Maj P. Nicole ad interim après la démission du Cdt François Fleuti appelé à commander la Protection civile vaudoise. Nous le remercions pour toutes ces années de services ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu ;

Depuis le 1^{er} octobre 2025, la Direction est assumée par M. C. Leu.

11.1.1 Comité de direction

Le CoDir de l'ASR est composé des Municipaux en charge de la sécurité des 9 communes de la Riviera (M. A. Rey Lescure pour la Commune de Veytaux).



Comme les années précédentes, le Comité de direction a dû se saisir de divers dossiers importants et a continué à traiter des objets et des réflexions entamés parfois de longue date.

C'est ainsi que nos services ont apporté leur soutien dans les réflexions sur :

- le deal de rue à Vevey ;
- l'affaire des groupes WhatsApp à Lausanne afin de préserver notre corps de police ;
- le projet de la Maison de Sécurité Publique de la Riviera ;
- la modification de la clé de répartition.

Le dossier de la Maison de la sécurité publique demeure une priorité pour notre Association et un pas important pour le projet a pu être franchi en 2025 : suite à une séance spéciale destinée aux Municipalités des communes membres qui s'est déroulée le 6 novembre, les exécutifs se sont tous déclarés en faveur du projet qui pourrait être construit sur la parcelle dite du Pré-au-Blanc, à la sortie de l'autoroute de Vevey. Cela permet au Codir de mettre maintenant toute son énergie pour faire avancer le projet sur cette parcelle, notamment au travers de diverses séances et négociations avec nos partenaires.

La modification de nos statuts, comprenant celle de la clé de répartition des coûts entre les communes-membres avait abouti fin 2024 et l'entrée en vigueur de ces modifications est intervenue début 2025.

Durant 2025, les instances politiques de l'Association se sont réunies, notamment aux occasions suivantes :

- Le Codir a tenu 13 séances et validé 119 propositions ;
- Les Membres du Bureau du Codir ont tenu 26 séances ;

Enfin, le Comité de direction ne pouvait terminer son message sans remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, les volontaires, les astreintes et les astreints, tous grades et toutes fonctions confondus, pour les prestations qu'ils délivrent en permanence à l'ensemble de notre population. Le Codir salue leur professionnalisme, leurs compétences, leur souplesse et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité, quoi qu'on en dise, est bien présent sur la Riviera ; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où la situation internationale peut parfois se révéler anxiogène.

11.1.2 Législature (situation au 31.12.2025)

Représentants de Veytaux

Comité de direction :	M.	Arnaud REY LESCURE, Conseiller municipal
Conseil intercommunal :	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal
	M.	Guillaume AUGNET, Conseiller communal
	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal
	M.	Pablo VOISARD, Conseiller communal

11.1.3 Composition de la Commission de gestion

Membre	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal
Suppléant	M.	Guillaume AUGNET, Conseiller communal



11.2 Police Riviera

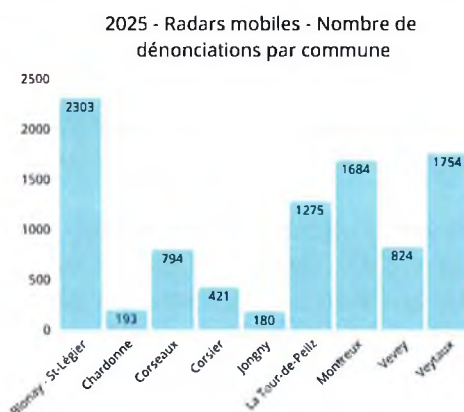
Indicateurs de vitesse

Les deux appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 58 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse sommaire du trafic à un endroit précis, respectivement d'objectiver la vitesse des véhicules sur un axe défini afin de définir la pertinence d'un contrôle radar répressif.

Contrôles radars mobiles « ESO »

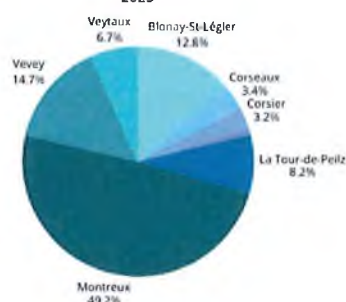
Police Riviera possède deux appareils radars avec détection laser. Ils sont prioritairement utilisés aux abords des écoles ou sur les chemins y conduisant, aux heures d'entrée et de sortie des classes.

354.55 heures de contrôles ont été effectuées en 2025 sur l'ensemble du territoire.



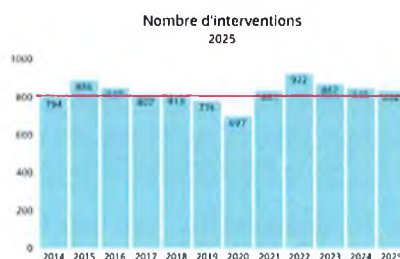
Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2025

Police - Répartition des AO hors ASP et radars 2025



11.3 SDIS - Bilan des interventions par commune

En 2025, les pompiers du SDIS ont été engagés sur 832 événements qui ont généré 8'246 heures de service.



- Stationnement sur la Commune de Veytaux

Pour rappel, le 1^{er} juillet 2019, cette procédure est entrée en vigueur ; elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village.

En 2025, 139 autorisations ont été délivrées, contre 145 en 2024 et 137 en 2023. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la première demande d'autorisation.

12. CULTURE – RELATIONS SOCIETES ET ASSOCIATIONS LOCALES

12.1 Culture

Pro Veytaux

Fondée en 1955, l'Association villageoise Pro Veytaux a pour mission d'animer la vie de notre commune. Elle s'engage également en faveur des activités sociales et culturelles se déroulant à Veytaux, en œuvrant à la promotion, au soutien, à l'encouragement et à l'organisation de diverses manifestations telles que des expositions, conférences, concerts et autres événements. Dépourvue de tout but lucratif, l'association poursuit avant tout des objectifs récréatifs et de cohésion sociale.

L'année 2025 a été sereine, tout en étant active et présentant quelques nouveautés qui seront développées ou mentionnées dans les détails des activités ci-après. Pro Veytaux reste fier de la fréquentation de ses manifestations qui, au fil du temps, prennent de l'ampleur et se font connaître de plus en plus loin. C'est tout là le travail accompli par un magnifique comité, toujours présent et à la disposition de la population, ainsi qu'une belle brochette de bénévoles qui les suivent tout au long de leurs événements, tout au long de l'année.

Aucune nouvelle activité ni manifestation particulière n'a été lancée, ce qui a permis à Pro Veytaux de prendre le temps de se recentrer et de peaufiner les activités phares.

Voici, en quelques lignes, un aperçu des activités vécues en 2025 :

- Fort du succès rencontré lors des deux précédentes éditions, la **Chandeleur** s'est à nouveau tenue le 2 février à la salle des sociétés, dans le bâtiment multigénérationnel ;
- Le **Riviera Jazz Connection** s'est produit le 15 mars dans la grande salle du collège, à l'occasion de la 4^e édition du **Swing@Veytaux**. Une très belle participation pour fêter les 20 ans de cette formation de jazz, bien connue sur la Riviera et particulièrement appréciée des amateurs ;
- Le **Marché aux Fleurs** a eu lieu le 10 mai. Il était, comme à l'accoutumée, organisé par le Service de la voirie de la Commune, avec la participation de la halte-garderie *Le Toboggan*, qui tenait le stand de rafraîchissements et de saucisses ;
- Pour la **deuxième édition du Rallye**, organisée en collaboration avec l'**AIT** (Association des Intérêts de Territet), le départ a cette fois été donné depuis Veytaux. Le parcours longeait le bord du lac et empruntait les quais jusqu'au Sauvetage de Territet. Cette manifestation a connu une très belle participation et s'est déroulée sous un soleil radieux, contribuant pleinement à la réussite de cette journée ;
- La **Fête Nationale**, avec le cervelas offert comme le veut la tradition, s'est déroulée le 31 juillet au Petit Port de Veytaux. Une nouvelle fois, la participation fut très belle, avec en point d'orgue la remarquable présence des ténors de la **FEVIGNE** (Fête des Vignerons 2019) ;
- À nouveau un grand succès pour les **Jeudredis**, tant par la qualité des prestations musicales que par une participation toujours plus nombreuse des Veytausiens, des habitants des



communes voisines, ainsi que des promeneurs et vacanciers. Sans oublier, bien entendu, la très active participation de nos sociétés locales, qui contribue largement à la convivialité de ces soirées ;

- Le désormais incontournable **Mini BEER Festival**, le 13 septembre, a mis à l'honneur les nectars de la brasserie **GALIO** d'Aigle. Cette dégustation a rencontré un vif succès sur la place du village, agrémentée d'une nouveauté culinaire très appréciée : les moules-frites ;
- La célèbre **Braisinée** a tenu toutes ses promesses durant le week-end des 25 et 26 octobre. Malgré une cuisson un peu plus lente que d'habitude, le résultat était bel et bien au rendez-vous ;
- Nouveauté pour le très attendu **Noël des Aînés**, programmé cette année le samedi 6 décembre à midi. Un nouvel horaire pensé pour le confort de nos seniors ;
- Enfin, pour clore l'année, l'**Apéro de Noël** s'est enrichi grâce à la participation de la Municipalité, qui a proposé un bar à huîtres, sans oublier le traditionnel vin chaud. Une belle façon de mettre un terme aux activités 2025, dans une ambiance toujours familiale et conviviale.

Sans oublier, bien sûr, les **Apéros du Marché**, devenus depuis 2020 le rendez-vous incontournable de tous les concitoyens.

Et pour terminer, reprenez d'ores et déjà cette date : **les 4 et 5 septembre 2026**
C'est la fête au village : « Veytaux – Fête et Légendes »

Zoom artiste

Le concept :

- Présenter un artiste avec une quinzaine d'œuvres en extérieur
- Proposer aux habitants de la commune, de la région et surtout plus largement de Suisse, une présentation en plein air d'œuvres sélectionnées et mises en scène dans l'espace urbain de la commune
- Favoriser la venue de touristes sur la commune
- Proposer une sélection artistique de qualité
- Proposer des projets de médiation culturelle pour les petits et les grands en plein air

Après une 3 éditions particulièrement appréciées tant par la commune que par les visiteurs, l'édition 2025 a elle aussi été un grand succès auprès de la population mais également des promeneurs. Voici quelques œuvres de Kim Boulukos, exposante de cette quatrième édition.

Photos : C. Chevalley



Les Jeudredis – 3^{ème} édition



La 3^{ème} édition des soirées du jeudi, organisées par la Municipalité, ont à nouveau rencontré un fort succès. Cette initiative de soirées de partage réunit les sociétés locales et leur permet de tenir une cantine lors des concerts.

Cette manifestation sera reconduite en 2026.

Pour cette édition 2025, nous adressons un grand merci à Dolce Riviera, Pro Veytaux, aux différents partenaires ainsi qu'aux sociétés locales participantes : la FSG Chillon-Veytaux, l'Unihockey club de Veytaux, l'amicale des pompiers, la gym dame, la gym hommes, Spéléo Club de Naye et le Karaté-Do Riviera.

Fondation du Château de Chillon

En 2025, le Château de Chillon a enregistré une fréquentation exceptionnelle avec près de 422'000 visiteuses et visiteurs, soit une hausse de 6% par rapport à 2024 et un niveau proche du record de 2019.

Cette dynamique repose largement sur un public international, qui représente 77% des entrées, porté notamment par la croissance des publics européens et asiatiques. La Fondation a renforcé l'attractivité du site grâce à une programmation enrichie et à une diversification des publics.



La première soirée « Médiéval Fantastique » a ainsi rencontré un vif succès, attirant plus de 1'100 participant.e.s. Des collaborations régionales, notamment avec le Fort de Chillon, ont permis de proposer des événements communs et des actions promotionnelles. Enfin, l'exposition temporaire Disséquer / Habiller Chillon, présentée jusqu'au 26 avril 2026, permet d'explorer les collections du château à travers deux approches du patrimoine entre rigueur archéologique et mise en scène évocatrice.

Fort de Chillon



🏰 Le cap des 50'000 visiteurs a été franchi ! Le Musée du Fort de Chillon entre ainsi dans le cercle très restreint des institutions muséales suisses "à haute fréquentation".

Le Fort clôture l'année 2025 avec un record historique de 51'023 visiteurs, soit une progression de +20,6 % par rapport à 2024, grâce notamment à une programmation riche en expositions et animations. Le 12 décembre, le musée a célébré son 5e anniversaire avec panache.

Un engagement renforcé au niveau régional

Les familles, qui représentent plus de 20% des visiteurs, et les Suisses (75% de la clientèle) sont au cœur de cette réussite. L'accent mis sur des animations variées et l'ouverture continue durant les vacances scolaires vaudoises a permis de fidéliser un public principalement issu de la région. Les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg, de Genève et de Berne figurent parmi les plus représentés.

Voici les points fort qui ont marqué la vie du musée en 2025 :

EXPOSITIONS :



- 15 février au 8 mars : Exposition - Le Carnaval du Lötschental.
- 12 au 27 avril : Pakomuzé au Fort de Chillon.
- 15 mai au 15 juin : Exposition avec le Club Photo de Lausanne : « Le détail caché ».
- Septembre - Décembre : Exposition Jubilé « 5 ans déjà ».

COMMÉMORATIONS ET ÉVÉNEMENTS :

- 24 Janvier 2025 : Célébration de l'indépendance vaudoise en présence du président du Grand Conseil, Mr Jean-François Thuillard, de nombreux députés et représentants des communes.
- 11 mai : Journée de commémoration avec le Château – 1939-1945 | Entre Château et Fort, commémoration d'une histoire commune.
- 24 mai : Nuit des Musées de la Riviera Vaudoise. (une 1ère pour le Fort, très grande affluence !)
- 8 novembre : Conférence-Événement en partenariat avec les Salons Dufour pour commémorer les 150 ans de la mort du Général Dufour.

Accueil des Assemblées générales et événements des associations « Léman Sans Frontière », des « guides du patrimoine Savoie Mont Blanc », l'Association « Musées de la Riviera », des « Ambassadeurs LMC » (Lausanne Montreux Congrès) - les organisateurs de congrès de la région

Le musée du Fort représenté en Suisse et à l'étranger

Tout au long de l'année des stands de présentation ont animés les événements suivants :

- Marche Romande du Général Guisan, Tir cantonal fribourgeois, Fête fédérale de tir des jeunes à St-Triphon, 200ème du Tir Vaudois.
- 40ème SITV de Colmar (FR) en commun avec Glacier 3000, Mines de sel de Bex, et MOB.

Un bus VMCV aux couleurs du Fort de Chillon

- De juillet à octobre sur la ligne 201 : Un bus « décoré Fort de Chillon » avec les VMCV, offert dans le cadre des 5 ans du Musée du Fort de Chillon.
- Jeudi 11 décembre 2025 : Célébration du jour inaugural du musée en décembre 2020 et Finissage de l'Exposition « 5 ans déjà ».

Admission au 1^{er} juillet au **Passeport Musées Suisses** (Passeport Musées Suisses, Carte Raiffeisen & Swiss Travel Pass). **6'225 billets** sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2025.

Billets communs « Château & Fort »

Une campagne de communication commune a été menée avec le Château de Chillon sous le slogan : « **Chillon, une destination – deux sites à explorer** ». Du 1er au 28 novembre, une opération test intitulée « Billet combiné Château & Fort » a été mise en place par Monsieur Yannick Klein, Directeur marketing de la Fondation du Château de Chillon, et Monsieur Nicolas Burnet, son homologue du musée du Fort. Les équipes des deux sites ont relevé une forte satisfaction de la clientèle, ravie de pouvoir bénéficier de cette offre combinée.

Du côté du Fort, la volonté est de pérenniser cette initiative et de l'inscrire dans la durée. À ce stade, le Château de Chillon n'a toutefois pas encore confirmé son engagement en ce sens.

Samedi 27 décembre : 50'000ème visiteurs



Ce seuil symbolique a été célébré lors d'un moment convivial. Nicolas Burnet, responsable marketing et communication, a remis un panier garni de produits suisses ainsi que plusieurs cadeaux du Fort à la **50'000^e visiteuse de l'année, venue en famille depuis Denges.**

Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR)

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, qui abrite non seulement le CCMV mais également le TMR, est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Le TMR est à la base un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ». La plupart des spectacles sont en effet créés et répétés sur place à Montreux.

L'on rappellera qu'en 2021, la Fondation a été constituée, issue de la fusion entre le Théâtre Montreux Riviera (TMR) et le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV).

L'activité culturelle a pu être rétablie et de nombreuses expositions ont pu être présentées durant cette année 2025.

12.2 Relations sociétés et associations locales

Musée de Montreux

La Société du Musée de Montreux a été fondée en 1874. Les premières collections de sciences naturelles et d'objets du terroir ont rempli le musée, puis au fil des ans, de nombreux objets et documents sont venus enrichir ces collections : monnaies, marques à feu, ensemble de rabots et outils de menuiserie, aquarelles du peintre Théodore Renkewitz (1833-1912). Le don récent d'une admirable collection de plus de 2'100 dés à coudre, ainsi que de nombreux objets relatifs au travail de la dentelle et de la broderie ont permis la création d'une salle.

Durant l'année 2025, l'étude lancée en 2024 en vue d'un éventuel développement a été menée en collaboration avec PROMOVE et la Commune de Montreux. Bien que les résultats se soient révélés encourageants, aucune évolution concrète n'a toutefois été constatée à ce jour. L'étude demeure pendante et aucune décision n'a encore été prise quant aux suites à lui donner. En conséquence, l'avenir du musée reste suspendu à des décisions politiques relevant des autorités montreusiennes.

Fonds culturel Riviera (FCR)

Le FCR a soutenu en 2025, outre l'Agenda culturel régional, 22 institutions : Association Concours Clara Haskil, Association des Amis du Dansomètre, Association du Festival des artistes de rue – Vevey, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera Vaudoise, Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus – Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival, Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet, Théâtre de Vevey, Fondation Festival du Rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.

Le rapport d'activités 2025 du FCR se trouve sur le site internet : <https://www.sai-riviera.ch/CULTUREra2025.pdf>



Sports – SID

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) a procédé à l'organisation du nettoyage des pistes (70 bénévoles en 2025, 70 en 2024) ainsi qu'à la sécurisation et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe efficacement à l'activité du sport hivernal et à l'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en faisant partie notamment du concept « Magic Pass » depuis 2018, et participe également à l'entretien des remontées mécaniques durant la saison estivale.

En 2025, 18 enfants de Veytaux ont bénéficié de ce concept, contre 15 en 2024, subventionné par notre Commune. Les statistiques sont les suivantes pour la saison 2024-2025 :

- 8'321 journées skieurs (6'322 pour la saison 2023-2024) ;
- 24 abonnements saison délivrés (34 pour la saison 2023-2024) ;
- 5'206 scans de Magic Pass (3'699 pour la saison 2023-2024).

Chaque année, ces chiffres battent des records, favorisés par de bonnes conditions d'enneigement et d'exploitation. Contrairement à certaines stations, où seules quelques journées d'ouverture sont possibles.

13. ECONOMIE

Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par 16 communes de son territoire ainsi que par plus de 350 entreprises membres, l'association offre ses conseils et services aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

Pour de plus amples renseignements, vous trouverez le rapport de gestion de la Promove sur leur site internet <https://promove.ch/fr>



14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2025 de la Municipalité du 20 avril 2026 (préavis No 07/2026),
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2025, tel que présenté.

Ainsi adopté le 20 avril 2026 par la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique :  La Secrétaire : 
C. Chevalley  V. Ramadani



Liste des abréviations

AAS	Agences d'Assurances Sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCI	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises



